

S.P.A.N.C
Service Public d'Assainissement Non Collectif

**DEMANDE DE CONTRÔLE DE BON
FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)
INSTALLATION EXISTANTES**

CADRE RESERVE AU S.P.A.N.C

Dossier reçu au SPANC le :
N° de dossier SPANC :

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

TITRE : Monsieur ; Madame ; Société

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune

TEL : Mail :

Numéro de SIRET (ne concerne pas les particuliers)

Nature de la demande : Mutation de la propriété (vente, échange, cession de bail...)
 Contrôle réglementaire (contrôle périodique 5 ans ...)
 Autre (dysfonctionnement, plainte...)

ADRESSE DE L'HABITATION A CONTRÔLER

REFERENCES CADASTRALES :

Adresse :

Code Postal : Commune

S.P.A.N.C
Service Public d'Assainissement Non Collectif

REFERENCE DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ VOUS (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)	
Nom :	Prénom :
TEL :	Mail :

Le propriétaire doit veiller à :

- Fournir les éléments nécessaires au contrôle, tels qu'un plan de l'assainissement existant, les factures, l'étude de sol, les photos des travaux, les justificatifs de vidanges...,
- Garantir l'accès des ouvrages en dégageant les regards de visite.

DECLARATION DU DEMANDEUR

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions financières du contrôle, avoir reçu, dans le cadre du contrôle le règlement de service du SPANC :

Prestations	Renseignement délivrés	Coûts 2023*
Contrôle initiaux, de vente, périodiques, de bonne exécution pour les logements	• Vérification de la conformité de l'installation d'ANC vis-à-vis de la réglementation en vigueur	228.39 € HT
Contre visite pour les logements	• Visite permettant de constater la mise en conformité d'anomalies soulignées lors de la visite précédente	144.90 € HT
Surcoût facturé en cas d'absence à un rendez-vous programmé	• Impossibilité d'effectuer le contrôle : absence au premier RDV, ouvrage inaccessible, ... • Nécessité de plusieurs visites du SPANC	77.63 € HT
Contrôle initiaux, de vente, périodiques, de bonne exécution pour les autre que logements	• Vérification de la conformité de l'installation d'ANC vis-à-vis de la réglementation en vigueur	785.57 € HT / demi-journée

*Tarifs actualisables chaque année – (TVA 10%)

La réalisation d'un contrôle dans le cadre d'une mutation est obligatoire afin de statuer sur le caractère conforme de l'installation d'assainissement non collectif (Article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation).

Je m'engage à payer le coût du contrôle et les éventuels coûts supplémentaires (absence au rendez-vous, contre-visite...).

DATE :

SIGNATURE :